

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 22 AVRIL 2020

2020-04-22-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 22 avril 2020 à 19 h par conférence vidéo, sont présents :

| | |
|--------------------------|--|
| M. Éric Blanchard | maire de Saint-Clément et préfet suppléant |
| M. Alain Bélanger | maire de Saint-Jean-de-Dieu |
| M. Michel Colpron | maire de Sainte-Rita |
| M. Louis-Philippe Sirois | maire de Saint-Médard |
| M. Simon Lavoie | maire de Sainte-Françoise |
| M. Mario St-Louis | maire de Saint-Éloi |
| M. Jean-Pierre Rioux | maire de Trois-Pistoles |
| M. Jean-Marie Dugas | maire de Notre-Dame-des-Neiges |
| M. Roger Martin | maire de Saint-Mathieu-de-Rioux |
| M. Maxime Dupont | maire de Saint-Guy |
| M. Richard Caron | maire de Saint-Simon |

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2020-04-22-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Présentation du député M. Denis Tardif
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 C. A. du mercredi 11 mars 2020
 - 3.2 Séance régulière du mercredi 18 mars 2020
 - 3.3 C. A. du mercredi 8 avril 2020
4. Administration générale
 - 4.1 Comptes du mois de mars 2020
 - 4.2 Rapport sur l'application du règlement 269 portant sur la gestion contractuelle
 - 4.3 Bail avec Récupération des Basques
 - 4.4 Éléments d'une résolution prise dans le contexte de l'octroi, par le MEI, d'une aide économique d'urgence et de la nécessité de modifier l'entente de délégation conclue entre la MRC et le CLD des Basques suivant l'article 126.4 de la LCM
 - 4.5 Participation financière au transport adapté pour l'année 2020
 - 4.6 Participation financière au transport collectif pour l'année 2020
5. Correspondance
 - 5.1 Dépôt d'un règlement de la MRC de Témiscouata
6. Divers
 - 6.1 Service d'ingénierie de la FQM
 - 6.2 Stratégie Marketing
 - 6.3 Plainte sur la qualité de la connexion Internet
 - 6.4 Suivi usine des eaux usées
 - 6.5 Dossier Sauvons l'Héritage
 - 6.6 Ouverture de la pêche à Saint-Guy
7. Prochain C. A., le mercredi 6 mai 2020 à 19 h et prochain Conseil, le mercredi 20 mai 2020 à 19 h par conférence vidéo
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-04-22-2.1

2.1 Présentation du député M. Denis Tardif

M. Denis Tardif revient sur des éléments qui ont été discutés lors du cocus se rattachant sur les critères du déconfinement, l'ouverture graduelle des commerces, des garderies et des écoles, tout ce qui se rattache aux campings, aux marinas ainsi que toutes les activités touristiques.

Les maires en profitent pour poser leurs questions. Au niveau du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, M. Bertin Denis demande s'il y aurait possibilité de retirer les intérêts sur les prêts accordés. La demande est déjà faite et M. Denis Tardif suivra l'évolution du dossier. Enfin, il est suggéré que des rencontres plus régulières se fassent avec le député, même après la pandémie.

2020-04-22-3

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-04-22-3.1

3.1 C. A. du mercredi 11 mars 2020

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du C. A. de la MRC des Basques du 11 mars 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

M. Jean-Marie Dugas propose une dispense de lecture des procès-verbaux du 18 mars 2020 et du 8 avril 2020.

2020-04-22-3.2

3.2 Séance régulière du mercredi 18 mars 2020

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 18 mars 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-04-22-3.3

3.3 C. A. du mercredi 8 avril 2020

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du C. A. de la MRC des Basques du 8 avril 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-04-22-4

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-04-22-4.1

4.1 Comptes du mois de mars 2020

Sur une proposition de M. Roger Martin, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de mars 2020, soit les numéros 13059,13097 à 13102, 13105, 13108 et 13112 à 13118 au montant de 171 302,84 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 100500 à 100505, 100510 à 100512, 100514, 100515 et 100522 à 100524 au montant de 67 689,44 \$, plus les assurances collectives au montant de 5 898,14 \$, plus les dépôts-salaires du mois de mars 2020 au montant de 49 411,07 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 8 363,02 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 500961, 500981 à 500984 et 500987 au montant de 200 573,19 \$, plus les chèques du Pacte rural du mois de mars 2020 soit les numéros 4582 et 4584 au montant de 300 \$, plus un prélèvement du Pacte rural, soit le numéro 100513 au montant de 449,82, plus un prélèvement du parc industriel, soit le numéro 100521 au montant de 846,28 \$, plus les dépenses autorisées du directeur général, soit les numéros 500964, 500985 et 500986 au montant de 615,98 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de mars 2020 au montant de 14 617,41 \$, plus celle du TNO au montant de 667,00 \$, plus celles du Pacte rural au montant de 5 615,10 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 835

ADOPTÉE

2020-04-22-4.2

4.2 Rapport sur l'application du règlement 269 portant sur la gestion contractuelle

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le Rapport sur l'application du règlement 269 portant sur la gestion contractuelle pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2020-04-22-4.3

4.3 Bail avec Récupération des Basques

L'avocat recommande de maintenir un bail couvrant les coûts des taxes et des assurances pour la durée du contrat, soit 5 ans. Toutefois, il est proposé de faire un bail d'un an avec une reconduction tacite à chaque année pour la durée du contrat. Une résolution sera adoptée lors d'une séance ultérieure.

2020-04-22-4.4

4.4 Éléments d'une résolution prise dans le contexte d'octroi, par le MEI, d'une aide économique d'urgence et de la nécessité de modifier l'entente de délégation conclue entre la MRC et le CLD des Basques suivant l'article 126.4 de la LCM

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation a adopté le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation confie la gestion de ce programme à la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C 47.1) qui prévoit qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 126.4 de cette loi qui prévoit que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le 17 décembre 2015, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la MRC des Basques à confier l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 au CLD des Basques;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation a été donnée sur la foi d'un projet d'entente de délégation, présenté par la MRC au soutien de sa demande d'autorisation, contenant une description détaillée de l'objet de la délégation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques désire confier la gestion du programme du MEI au CLD des Basques ajoutant ainsi un élément à la description détaillée de l'objet de la délégation;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda à l'entente de délégation conclue le 1^{er} février 2016 joint en annexe à la présente résolution;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques demande à la ministre d'autoriser la MRC des Basques à confier la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation au CLD des Basques, conformément au projet d'addenda à l'entente de délégation du 1^{er} février 2016 à conclure et joint en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-04-22-4.5

4.5 Participation financière au transport adapté pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC des Basques pour le Transport adapté et collectif est de l'ordre de 37 405 \$ en 2020;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques confirme sa participation financière de 26 925 \$ au Transport adapté en 2020.

ADOPTÉE

2020-04-22-4.6

4.6 Participation financière au transport collectif pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques offre les services de transport collectif régional depuis 2001 et qu'elle appuie financièrement le transport Collectif des Basques et St-Cyprien;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'effectuer 6 155 déplacements en 2020;

CONSIDÉRANT les modalités d'application Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020, volet 2 et prévoie que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors à 66 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Basques prévoit contribuer en 2020 pour une somme de 10 480 \$ à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 0 \$ provenant du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 21 900 \$ en 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles pour 2020 seront de 138 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2020 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTQ pour 2020 pourrait être de 91 278 \$ pour l'année 2020;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que la MRC des Basques demande au MTQ, une contribution financière de base de 10 480 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-04-22-5

5. CORRESPONDANCE

2020-04-22-5.1

5.1 Dépôt d'un règlement de la MRC de Témiscouata

Dépôt pour information.

2020-04-22-6

6. DIVERS

2020-04-22-6.1

6.1 Service d'ingénierie de la FQM

La MRC est en attente pour signer le contrat pour le service d'ingénierie de la FQM. Les municipalités du territoire ont plusieurs projets à leur confier et il faut s'assurer qu'ils seront en mesure de livrer l'ensemble de ces demandes, vu l'ampleur des projets sur la table.

2020-04-22-6.2

6.2 Stratégie Marketing

On rappelle que le projet Stratégie Marketing qui a été accepté au FARR est de l'ordre de 500 000 \$ pour trois ans. C'est Mme Marie-Ève Rioux qui travaille sur ce dossier pour la MRC des Basques.

2020-04-22-6.3

6.3 Plainte sur la qualité de la connexion Internet

Compte tenu de la piètre qualité de la connexion Internet observée lors de conférence vidéo depuis le contexte de la pandémie, et ce, dans les bureaux de la MRC et de certaines municipalités, les membres du Conseil de la MRC des Basques désirent exprimer leur mécontentement à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et espère que la situation sera régularisée dans les plus brefs délais.

2020-04-22-6.4

6.4 Suivi sur l'usine des eaux usées

M. Roger Martin demande s'il y a des développements au niveau de l'embauche d'un opérateur à l'usine de traitement des eaux usées au Parc du Mont St-Mathieu. Des vérifications seront faites et il en sera question lors d'une séance ultérieure.

2020-04-22-6.5

6.5 Dossier Sauvons l'Héritage

Un suivi est fait au niveau de la demande d'aide financière du groupe « Sauvons l'Héritage » pour défrayer les coûts liés aux activités de mobilisation. Ces dépenses étaient pour payer l'affiche aux abords de la route 132 et c'est finalement le syndicat qui s'en est chargé.

Aussi, des félicitations sont offertes à toutes les personnes qui ont travaillé sur le dossier de la traverse et d'avoir été proactifs dans le dossier.

2020-04-22-6.6

6.6 Ouverture de la pêche à Saint-Guy

L'ouverture de la pêche aura bientôt lieu à Saint-Guy et des mesures seront prises en ce temps de pandémie, notamment empêcher la venue de gens de l'extérieur.

2020-04-22-7

7. PROCHAIN C. A. LE MERCREDI 6 MAI 2020 À 19 H ET PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 20 MAI 2020 À 19 H PAR CONFÉRENCE VIDÉO

Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement au niveau de la COVID-19, la prochaine séance du C. A. aura lieu le mercredi 6 mai 2020 à 19 h et la prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 20 mai 2020 à 19 h, toutes deux possiblement par conférence vidéo. Nous prendrons connaissance de l'évolution de la situation et les maires seront contactés en temps et lieu.

2020-04-22-8

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné que la séance se tient à huis clos et par conférence vidéo, il n'y a pas de période de questions du public.

2020-04-22-9

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Roger Martin de lever la séance à 19 h 56.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.